

NOBLE ET SA RÉGION

NATURE Des chasseurs de Belledonne avancent la présence du loup dans le massif

« Il faut imposer des quotas pour les loups »

PINSOT / BELLEDONNE

« C'était vers 21 30, je regardais la télé avec ma femme lorsqu'on a entendu des bruits à l'extérieur ». Ce soir de février, Yves Ruel, habitant Pinsot dans Belledonne et président de l'Acca de son village (Association communale de chasse agréée), sort pour voir ce qui se trame devant sa maison. Au seul éclairage de la lampe-torche, il voit « [sa] bécotte en train de se battre avec un loup ». Un loup. Comment en être sûr ? C'était une bête au pelage gris et aux yeux vert-jaune. Et même s'il semblait très maigre, c'était bien un loup », assure Yves Ruel. Quant on voit un loup, on ne peut pas se tromper », s'enthousiasme Loïc Richard. Ce chasseur, habitant Pinsot également, avait déjà constaté des traces de pattes de loup dans la neige. Une présence qu'il opposait jusqu'au jour où il se « retrouva nez à nez » avec deux individus, alors qu'il se promenait avec sa compagne à 200 mètres de sa maison. Une semaine seulement avant les faits rapportés par Yves Ruel. « Une biche est venue dans notre direction. Elle est repartie en nous voyant, avant de revenir à grande vitesse. Elle fuyait des loups ». Deux loups, postés de l'autre côté d'une gorge. Ils venaient vers nous sans nous voir », raconte Loïc. Seulement « 5 mètres » les séparaient : « Je me suis levé pour les faire fuir. C'était



Roger Baboud-Besse, président de la Fédération de chasse de l'Isère entouré d'Yves Ruel, président de l'Acca de Pinsot et de Loïc Richard, chasseur. Le DL

étrange. Ils cherchaient à analyser ce qu'il se passait. Ils se sont arrêtés, ont regardé et sont repartis ». Et Loïc de « regretter » de ne pas avoir eu son appareil photo ce jour-là. Cela aurait pu effectivement appuyer son récit.

« Ce n'est pas une réaction de bête sauvage »

Ce qui surprend Roger Baboud-Besse, le président de la Fédération de chasse de l'Isère, c'est l'attitude du loup : « Ce n'est pas une réaction de bête sauvage. D'habitude, un loup se sauve quand il se sent observé. »

M. Baboud-Besse, Yves Ruel et Loïc Richard ne sont pas contre la présence du loup. « En tant que chasseur, ce qui me gêne ce n'est pas le loup en tant que tel, mais c'est de le laisser se développer sans contrôle », explique Loïc. Et de s'interroger : « À partir d'un certain nombre d'individus, le loup ne

risque-t-il pas de mettre en danger l'équilibre de la faune dans les massifs et les élevages ? ».

Roger Baboud-Besse veut demander à la préfecture de réaliser un inventaire par massif et de déterminer le nombre maximum d'indi-

vidus : « Il faut imposer des quotas pour les loups et mettre en place une régulation, [pouvoir tuer un nombre d'individus définis - ndlr]. Comme c'est le cas pour les chamois, les cerfs ou encore les chevreuils... ».

Audrey CARON

DDAF :

« Un inventaire précis est impossible »

« Sur le massif de Belledonne, on sait qu'il y a au moins une meute de loups. Mais on ne connaît pas le nombre précis d'individus qui la composent. Et l'on ne peut pas dire s'il y a d'autres meutes ».

Pour Laurent Cyrot, responsable du service Eau et patrimoine naturel au sein de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère (DDAF), il n'est pas possible de réaliser de recen-

sement très précis du loup. « Il se fait par traces retrouvées et hurlements provoqués. On peut alors reconnaître s'il s'agit d'un jeune individu ou non. Mais cela ne donne pas un chiffre exact car le loup ne se montre pas ».

Ainsi, la DDAF estime à environ 150, le nombre de loups présents sur l'arc alpin français. Selon Laurent Cyrot, il n'est pas possible de mettre en place des quotas. « D'abord parce que le loup

REPÈRES

PREMIÈRES TRACES

■ Selon Roger Baboud-Besse, le président de la Fédération de chasse de l'Isère, les premiers loups ont été aperçus dans Belledonne à l'automne 97 à La Chapelle-du-Bard. « On croyait à un chien errant », mais l'attaque au printemps 98 d'un troupeau a apporté « une confirmation ». Ensuite, il y a eu des « attaques répétées d'année en année officialisant sa présence ».

LES ATTAQUES

■ En 2007, il y a eu 49 attaques de loup sur troupeau en Isère (contre 37 en 2006 et 61 en 2005). Selon Laurent Cyrot de la DDAF, « beaucoup d'attaques s'avèrent, après enquête, être l'œuvre d'un lynx ou encore d'un chien errant ».

est une espèce protégée. Il peut y avoir des tirs de défense [lorsqu'un troupeau est victime de plusieurs attaques - ndlr] ou de prélèvement mais sur décision du préfet ».

Ensuite parce que « tuer deux ou trois individus peut suffire à faire disparaître une meute. Il faut être conscient qu'il n'y a que quelques loups par massif. C'est peu pour justifier la mise en place de quotas au-delà de l'aspect non-réglementaire ».

REPRISE ABSIS 2200€ OU REPRISE MINIMUM

13 AVRIL 2008